



BALADE GOURMANDE

des feux de la Saint Jean.

Nieul s/M, Marsilly, L'Aubreçay (St Xandre)

SAMEDI 25 JUIN 2016



Organisée par plusieurs associations

14 €
Par personne

DÉPART LIBRE DE 18H 30 À 19H 30
DU PARC MUNICIPAL DE NIEUL SUR MER.



Partez du bon pied à la découverte de différents paysages, sur un circuit balisé d' environ 12km: traversée des marais, chemin du littoral, port ostréicole, traversée de villages et de la plaine agricole.



Seules les personnes ayant envoyé leur bulletin et s'étant acquittées du droit d'inscription pourront participer à la randonnée. Pas d'inscription sur place.

Départ Parc Municipal Nieul sur mer. Apéritif, Observatoire Ornithologique marais de Nieul /m. Entrée, Parking Digollet. Plat chaud, Port de la Pelle Marsilly. Fromage au GATA 17 de l'Aubreçay. Dessert, parc Municipal de Nieul s/m, avec Feu de Saint-Jean, bal et animations organisé par le comité des Fêtes de Nieul s/m.



Un parking vous sera réservé au 8, rue Léonce Vieljeux, maison des associations, dans la limite des places disponibles. L'organisation décline toute responsabilité quant aux vols et dégradations éventuelles.

Pour des questions de sécurité, toute personne souhaitant arrêter la balade avant son terme, doit impérativement prévenir le responsable au 06.17.02.26.80.

Les signaleurs, se retireront à 23h30, au-delà votre seule responsabilité est engagée.

Il est impératif que chaque marcheur soit équipé de chaussures adéquates, d'un gilet de sécurité, d'une lampe de poche ou frontale.

L'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours en cas de mauvaises conditions météorologiques ceci pour votre sécurité. Il se réserve le droit d'annuler cette balade en cas de force majeure, pas de remboursement en cas de mauvais temps. Il est de la responsabilité et du devoir de chacun, de respecter les lieux en ne jetant pas de déchets, de respecter le parcours balisé pour la balade, ainsi que les consignes édictées par les organisateurs.

L'inscription sur le bulletin vaut déclaration de bonne santé et dégage l'organisation de toute responsabilité en cas d'accident. Les participants sont considérés comme des tiers entre eux.



BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Tél fixe & portable _____

Participation 14€ x par _____ Participants = _____

Je joins un chèque à l'ordre de **Nieul Gym Loisirs** que j'envoie à :

NGL Maison des associations, 8, rue Léonce Vieljeux 17 137 NIEUL sur mer

Chèque encaissé le 17 juin 2016. La confirmation de mon inscription me sera envoyée par courriel:.....@.....

ou je joins une enveloppe timbrée, à mon adresse.

Pour renseignements Michel 06.17.02.26.80 ou baladegourmande17137@free.fr